

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE
 28 SEP. 2016
 MONTBELIARD

N° 54/2016

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 05/09/2016	L'an deux mil seize le quinze septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 15/09/2016	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 25 Ayant donné procuration : 2 Absent excusé : 1 Absent : 1</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora arrivée à 20h45, NOIROT Catherine, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, <i>Étaient représentés :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, DELMARRE Véronique
OBJET : <i>Approbation de la modification du PLU</i>	<i>Procurations données :</i> MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, DELMARRE Véronique a donné procuration à GRISEY David, <i>Absent excusé :</i> LIPSKI Jean-Pierre, <i>Absent :</i> SEGAUD Grégoire.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0	Monsieur Mourad MAKSOUD est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que la Conseil Municipal a décidé d'engager une modification simplifiée du plan local d'urbanisme pour procéder à des ajustements du règlement de la zone UZ, correspondant au site d'implantation de FAURECIA.

Madame le Maire rappelle aussi qu'un dossier a été mis à disposition du public du 15 juillet au 16 août 2016, en mairie aux heures habituelles d'ouverture, pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et de ses motifs, et puisse formuler d'éventuelles remarques.

Madame le Maire précise qu'aucune observation n'a été portée au registre des remarques.

Par ailleurs,

La Région Bourgogne Franche-Comté accuse réception du dossier du projet de modification simplifiée du PLU de la commune et n'a pas fait de remarques particulières,

Le département a fait savoir que le projet n'appelait pas de remarques particulières.

Le Syndicat mixte du SCOT Nord Doubs et Pays de Montbéliard Agglomération ont transmis à la commune leur avis favorable.

La Direction Départementale des Territoires a communiqué que la modification simplifiée du PLU de Bavans n'appelait pas de commentaires.

La Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs – Territoire de Belfort n' pas formulé de remarques particulières.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification simplifiée du PLU.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,
Approuve la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'annexée.

Fait et délibéré à Bavans, le 15/09/2016
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 15/09/2016
Publiée le 15/09/2016
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

